



## Communiqué de presse commun

### Les régulateurs autorisent la mise en oeuvre du couplage des marchés de l'électricité belge, français et hollandais

**Les trois régulateurs (CRE, CREG et DTe) sont heureux d'annoncer la mise en oeuvre du couplage des marchés de l'électricité belge, français et hollandais. Il s'agit d'un nouveau mécanisme de marché qui permet d'allouer les capacités d'interconnexion journalières disponibles entre les trois pays. Ce système d'enchères implicites reposera sur les prix, au jour le jour, des marchés boursiers de l'électricité belge, français et hollandais.**

Le couplage des marchés est un pas en avant important vers l'intégration régionale des marchés électriques. Sa mise en oeuvre permettra des échanges aux frontières plus efficaces en garantissant un usage optimal des capacités journalières existantes entre les trois pays.

Avec la mise en place de ce couplage des marchés, les gestionnaires de réseaux de transport et les bourses de l'énergie des trois pays se sont engagés à produire les éléments suivants :

- la publication d'indicateurs pour évaluer la performance de la méthode de couplage des marchés, c'est-à-dire de l'ensemble des calculs nécessaires à son fonctionnement quotidien;
- la modification, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2007, des règles d'enchères explicites de l'interconnexion Belgique/Pays-Bas afin d'harmoniser les garanties données par les gestionnaires de réseaux de transport à l'exécution des programmes nominés par les acteurs de marché ;
- la mise en place d'une procédure d'allocation de secours simple et transparente;
- la transmission, par les bourses de l'énergie, d'informations confidentielles directement aux trois régulateurs pour des fins de surveillance du marché ; et
- l'extension du mécanisme de couplage des marchés à d'autres marchés.

Lorsqu'il sera opérationnel, le couplage des marchés remplacera les mécanismes d'enchères explicites journaliers actuellement en place entre les trois pays. <sup>1</sup> Sa date finale de lancement dépendra des dernières étapes de préparation.

Au-delà du lancement prochain du couplage des marchés, les trois régulateurs (CRE, CREG et DTe) constatent que des progrès importants restent encore à réaliser pour achever le processus d'intégration régionale des marchés électriques :

- l'amélioration et l'harmonisation des règles d'enchères explicites,
- le développement des échanges transfrontaliers infra-journaliers et d'ajustement,
- une meilleure coordination entre les gestionnaires de réseaux de transport dans le calcul des capacités d'interconnexion,
- une plus grande transparence du marché,
- une coopération plus forte entre les régulateurs, et
- la réduction des risques liés à l'exercice de pouvoirs de marché. <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Les mécanismes d'enchères explicites seront toujours utilisés pour allouer les droits de transmission périodiques (à un horizon annuel et mensuel)

<sup>2</sup> Lien vers la Feuille de route de la CRE, la CREG et DTe publiée en décembre 2005 : <http://www.cre.fr/imgAdmin/1133955538809.pdf>

---

**Note pour les journalistes belges :**

Pour plus d'informations, merci de contacter M. Tom Vanden Borre (Conseiller en Chef), Tél. + 32 (0)2 289 7680, adresse électronique : [tom.vandenborre@creg.be](mailto:tom.vandenborre@creg.be).

**Note pour les journalistes français :**

Pour plus d'informations, merci de contacter M. Christophe Feuillet (Chef du Département Communication), Tél. +33 (1) 44504177 - Fax : +33 (1) 44504111, adresse électronique : [christophe.feuillet@cre.fr](mailto:christophe.feuillet@cre.fr).

**Note pour les journalistes hollandais :**

Pour plus d'informations, merci de contacter Mme Harriët Garvelink ou Mme Barbara Roest (Chargées des Relations Presse), Tél. +31 (70) 3303320/3362 ou +31(6) 51387468/+31(6)22793063, adresse électronique : [pers@nmanet.nl](mailto:pers@nmanet.nl).